

13 Novembre – Atempo placé en redressement judiciaire

Paris, 13 novembre 2023 - Fin d'année difficile pour Atempo. En effet, l'éditeur de logiciels a décidé de s'engager dans une procédure de redressement judiciaire pour tenter de repartir sur des bases plus sereines, rapporte La Lettre (ex-La Lettre A). Ancien membre du French Tech 120, la société peine à sortir de l'eau face à la concurrence américaine. Et pour ne rien arranger à ses affaires, une levée de fonds, qui devait lui donner un peu d'oxygène pour investir, n'a pas eu lieu.

Face à ces difficultés, Atempo espère que son placement en redressement judiciaire lui permettra de se restructurer pour sortir de cette période sombre, alors que la société est désormais en cessation de paiements selon La Lettre. Ébranlée par la crise sanitaire, l'entreprise prie pour que ce régime de protection lui permette d'éviter un destin similaire à celui de Lima. En effet, cette société, qui avait conçu et développé un boîtier permettant un accès personnel au cloud depuis n'importe quel appareil, avait été liquidée en août 2019 avant que ses actifs ne soient cédés à Atempo pour une bouchée de pain.

Temps de lecture : minute

13 novembre 2023

Article écrit par Maxence Fabron